



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023-2024

Affirmer le droit à la **transparence**

Rédaction et révision linguistique

Lobbyisme Québec

Conception graphique et édition

Pige communication inc.

Ce document peut être consulté sur le site de Lobbyisme Québec au **www.lobbyisme.quebec**, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à :

Lobbyisme Québec

900, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 640
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone :

Région de Québec : 418 643-1959

Région de Montréal : 514 954-1959

Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615

Note – Dans ce document, lorsque le contexte s'y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN (imprimé) : 978-2-550-98248-7

ISBN (PDF) : 978-2-550-98249-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

ISSN (imprimé) : 1708-5349

ISSN (PDF) : 1708-5357

© Lobbyisme Québec

Déclaration sur la fiabilité des données

La présente déclaration porte sur les contrôles en place à Lobbyisme Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2023-2024.

Lobbyisme Québec maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées afin d'assurer la production d'un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2024.

Le commissaire au lobbyisme,

A blue ink signature of Jean-François Routhier, written in a cursive style.

Jean-François Routhier

Québec, juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration sur la fiabilité des données	3	Enjeu 1 : Promouvoir la légitimité et l'engagement	29
Message du commissaire au lobbyisme	6	Enjeu 2 : Améliorer la transparence et l'encadrement	31
Lobbyisme Québec	8	Enjeu 3 : Accroître la synergie organisationnelle	33
Mission	9	Priorités pour 2024-2025	38
Vision	9	Gestion contractuelle et ressources financières	39
Valeurs	9	Gestion contractuelle	39
Champ de compétence	9	Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale	40
Pouvoirs	9	Accessibilité et qualité des services	41
Équipe de direction et organigramme	10	Traitement des plaintes et des commentaires	41
Comité consultatif de Lobbyisme Québec : bilan de la 3 ^e et dernière année du mandat	11	Annexes	43
Suivi des priorités 2023-2024	13	Annexe 1 : Données de surveillance des trois dernières années	44
Carrefour Lobby Québec : un registre encore plus complet pour son 1 ^{er} anniversaire	14	Annexe 2 : Données de vérification et d'enquête des trois dernières années	45
Faits saillants 2023-2024	17	Annexe 3 : Suivi des dossiers pénaux et des jugements	47
Rayonnement de l'institution	17	Annexe 4 : Application des lois et des politiques	48
Communications	20	Traitement des demandes d'accès à l'information	50
Services à la clientèle	21	Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution	50
Surveillance et contrôle	23		
Résultats relatifs au plan stratégique 2022-2026	28		

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Répartition des effectifs au 31 mars 2024.....	11
Types de demandes traitées par le service à la clientèle.....	22
Délais de traitement des demandes reçues par le service à la clientèle	22
Cas analysés issus de la surveillance.....	24
Activités de conformité.....	25
Signalements reçus par Lobbyisme Québec.....	26
Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec	40



MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

AFFIRMER LE DROIT À LA TRANSPARENCE

Depuis mon entrée en poste en 2017, toutes nos actions visent cet objectif ultime : affirmer le droit à la transparence des citoyens du Québec. Nos efforts visent à mettre ce droit en œuvre en tenant compte des meilleures pratiques observées dans le monde pour que le Québec exerce un leadership en matière d'intégrité et de transparence publique.

Le premier jalon de cette quête fut le dépôt, en 2019, d'un **Énoncé de principes** qui visait à susciter le dialogue avec les parties prenantes et les parlementaires en vue de proposer une réforme de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* adoptée en 2002.

Notre Énoncé a suscité l'intérêt de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'est penchée sur les recommandations qui y étaient contenues et qui en a fait une analyse complète et formulé des recommandations dans un rapport¹ déposé auprès du gouvernement par le commissaire en 2022.

En parallèle, cette même année, nous avons développé et mis en ligne **Carrefour Lobby Québec**. Ce nouveau registre des lobbyistes constitue un autre grand pas franchi pour concrétiser encore davantage l'exercice du droit à la transparence des citoyens.

Cet écosystème permet aujourd'hui au Québec de revendiquer l'une des plateformes les plus modernes au monde pour rendre les activités de représentation d'intérêts compréhensibles et accessibles en temps réel. Il permet de produire et de diffuser des données statistiques et des rapports significatifs pour aider les institutions publiques à gérer les communications d'influence dont elles font l'objet, il diffuse une information pertinente et transparente pour les citoyens et il facilite le respect de la *Loi aux entreprises, organisations et lobbyistes* en réduisant les délais et le fardeau administratif afférent aux déclarations tout en leur permettant de faire preuve de plus de transparence. Aujourd'hui, les citoyens peuvent s'abonner au contenu qui les intéresse, qui les préoccupe ou qui les mobilise et peuvent aussi y réagir en temps opportun pour faire entendre leur voix, faire respecter leur droit à la transparence.

Encouragés par les nombreuses possibilités de Carrefour Lobby Québec, nous n'avons ménagé aucun effort pour y ajouter des fonctionnalités supplémentaires et bonifier l'information offerte, dans cette quête constante de favoriser la transparence.

D'autres voix s'élèvent pour affirmer et concrétiser le droit à la transparence

Au cours du dernier exercice, nous avons également participé à des **travaux parlementaires**, notamment la commission portant sur le rapport de mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. À notre grande satisfaction, la commission a reconnu qu'il était temps qu'une formation en matière de lobbying soit rendue obligatoire pour les parlementaires.

Plus récemment, nous avons déposé un mémoire dans le cadre du projet de loi n° 53, *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*, par lequel nous avons réaffirmé la nécessité pour les institutions publiques de se doter de répondants en matière de lobbying, qui faisait d'ailleurs l'objet d'une recommandation dans le rapport de l'OCDE précité, pour mettre en œuvre le droit à la transparence des citoyens. Nous sommes confiants que le gouvernement choisira de donner rapidement suite à cette recommandation.

¹ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), *L'encadrement du lobbying au Québec, Canada. Poursuivre le développement d'une culture de transparence et d'intégrité*. [En ligne], <https://www.oecd.org/fr/publications/l-encadrement-du-lobbying-au-quebec-canada-dbbc360d-fr.htm> (Consulté le 21 juin 2024).

Un environnement favorable

Ainsi, depuis 2017 et bien avant par l'entremise de mes prédécesseurs, tous les gestes possibles pour mettre pleinement en œuvre le droit à la transparence ont été posés. Tous, sauf un qui est la prérogative des parlementaires : procéder à une révision de la Loi pour finaliser le virage amorcé vers une culture de transparence en matière de lobbyisme au Québec.

« Pourquoi la révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme tarde-t-elle à se concrétiser? Cette loi participe pourtant au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions politiques et administratives dans notre société. »

Ces propos ont été formulés par mon prédécesseur, François Casgrain, en 2017. Ils faisaient alors écho à ceux du commissaire André C. Côté, dans un rapport intitulé *Bâtir la confiance*, déposé en 2008 et à bien d'autres écrits depuis.

Peut-être le Québec n'était-il pas encore prêt? Je crois fermement qu'il l'est maintenant.

Aujourd'hui, je suis convaincu que toutes les conditions favorables sont réunies. Les élus et les institutions publiques sont constamment interpellés sur la nécessité de la transparence et doivent en reconnaître les bénéfices. Les entreprises, organisations et lobbyistes comprennent qu'il leur faut respecter ce droit des citoyens à la transparence, conditionnel à leur accès aux décideurs. Ils reconnaissent que le changement de culture amorcé vers une vision positive du lobbyisme est essentiel à leur travail de représentation. Les médias s'intéressent de plus en plus au lobbyisme pour ses impacts et ses résultats concrets sur

notre société et revendiquent eux aussi le droit à la transparence des institutions publiques. Enfin, et surtout, en comparant le Québec à d'autres juridictions, nos concitoyens comprennent chaque jour un peu plus à quel point le respect de leur droit à la transparence participe à la santé de notre démocratie.

Tous ces éléments, qui s'ajoutent à nos réalisations de la dernière année, détaillées au fil des pages de ce rapport d'activité, me permettent de croire que la prochaine année sera celle que nous attendions; que l'environnement favorable à la réforme de la Loi nous permettra enfin d'affirmer sans équivoque ce droit à la transparence réclamé depuis si longtemps pour nos concitoyens.

Il est temps de passer à un régime de conformité dont la responsabilité incombe aux mandataires et aux bénéficiaires plutôt qu'aux individus et aux employés qui font les communications ou qui participent aux rencontres. Il est temps de passer d'un régime pénal qui coûte trop cher à l'État à un régime de sanctions administratives efficace et efficient, qui favorisera vraiment une meilleure gouvernance et un plus grand respect de la Loi à moindre coût. Il est temps de fonder notre encadrement du lobbyisme sur la pertinence réelle de l'information pour le citoyen et de l'adapter selon les niveaux et la nature des décisions publiques. Il est temps d'abolir les seuils en deçà desquels il n'est pas requis de déclarer ses activités de lobbyisme, qui privent la société de la pleine transparence du lobbyisme. Il est temps de s'entendre sur un vocabulaire qui favorise une vision positive de la représentation d'intérêts. Il est temps de rehausser l'imputabilité des institutions publiques et leur rôle dans la mise en œuvre du droit à la transparence. Il est temps de donner au commissaire au

lobbyisme les moyens modernes nécessaires pour faire appliquer la Loi, pour responsabiliser et sensibiliser les parties prenantes et faire respecter le droit à la transparence des citoyens. Bref, il est temps que l'État québécois et ses représentants choisissent de donner l'exemple pour exercer le leadership en matière de transparence.

La réforme que nous proposerons au gouvernement et aux parlementaires à l'automne 2024 concrétisera ce virage fondamental. Les enseignements de l'OCDE et le plan de communication que nous mettons sur pied permettront de faire connaître et comprendre ce projet de réforme, notre vision d'une loi moderne, évolutive et respectueuse des particularités du Québec.

Nous sommes convaincus qu'une réforme qui offre plus de transparence sera toujours bénéfique pour notre société. Le temps est venu de réclamer et d'affirmer le **droit à la transparence**.

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier

Québec, juillet 2024

Note

Je m'en voudrais de passer sous silence l'apport incontournable des membres du Comité consultatif de Lobbyisme Québec, dont le mandat de trois ans est venu à terme en juin 2024. Leur contribution nous a aidés à faire évoluer nos pratiques et à assurer un encadrement favorisant la plus grande transparence possible. Je tiens donc à remercier sincèrement chacun de ces membres.



LOBBYISME QUÉBEC

Mission

Surveiller et contrôler les activités de lobbyisme et mettre en œuvre leur transparence pour soutenir le droit à l'information et renforcer la confiance du public.

Vision

Être une autorité reconnue qui agit pour renforcer la pertinence de l'information, l'engagement et la mise en œuvre des meilleures pratiques de lobbyisme.

Valeurs

Intégrité

Exercer nos fonctions en toute honnêteté, impartialité et indépendance.

Respect

Faire preuve de considération, de courtoisie, d'écoute, de discrétion et de diligence à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons.

Engagement

Véhiculer une perception positive du lobbyisme et s'assurer de la participation des lobbyistes, des titulaires de charges publiques, du public et des membres du personnel à l'encadrement efficace du lobbyisme.

Collaboration

Miser sur l'intelligence collective et la responsabilisation pour réaliser notre mission démocratique.

Champ de compétence

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans plus de 460 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 1 600 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux. Outre son vaste champ d'application, la Loi couvre également un large éventail de décisions publiques. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, aux programmes et aux plans d'action, les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations ou au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

Pouvoirs

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre C-11, r. 2). Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* confère également au commissaire les pouvoirs :

- › de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- › d'accorder des mesures de confidentialité;
- › d'imposer des mesures disciplinaires.

Équipe de direction et organigramme



Bureau du
commissaire
et Secrétariat
général

**JEAN-FRANÇOIS
ROUTHIER**
Commissaire au
lobbyisme

ÉMILIE GIGUÈRE
Secrétaire générale et
directrice des affaires
institutionnelles
et de l'administration

Bureau de
projets et
d'optimisation
de la
performance



JOSÉE LATULIPPE
Directrice de la surveillance
et du contrôle



**NICHOLAS
FRENETTE-BÉLAND**
Directeur du Secrétariat corporatif
et des affaires juridiques



MARIE-CLAUDE BERNARD
Directrice des affaires publiques,
des communications et de
l'information à la clientèle

Équipe de la
surveillance
et de la
conformité

Équipe de la
vérification et
des enquêtes

L'Assemblée nationale renouvelle le mandat du commissaire Jean-François Routhier

Le 20 avril 2023, l'Assemblée nationale du Québec a nommé de nouveau M^e Jean-François Routhier à titre de commissaire au lobbyisme pour un mandat de cinq ans. Conformément aux articles 33 et 34 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, cette désignation s'est faite à la suite d'une recommandation du premier ministre et avec l'approbation de plus des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale.

«Je tiens à remercier les membres de l'Assemblée nationale pour la confiance qu'ils m'accordent à nouveau. C'est encore avec beaucoup de fierté, mais aussi d'humilité, que je reçois cette désignation. Un second mandat signifie certes un renouvellement de la confiance mais aussi des attentes importantes, que j'ai bien l'intention de satisfaire. Ce sera l'occasion de poursuivre le travail amorcé avec mon équipe pour renforcer la transparence des activités de lobbyisme, promouvoir leur légitimité et mettre en œuvre les meilleures normes pour favoriser leur encadrement», a déclaré le commissaire à la suite de l'annonce du renouvellement de son mandat.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2024

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE	REPRÉSENTATION FÉMININE	MOINS DE 35 ANS
Hors cadre	1	0	0
Cadre	4	3 (75%)	0
Professionnel	28	20 (71%)	5 (18%)
Fonctionnaire	9	3 (33%)	2 (22%)
TOTAL	42	26 (62%)	7 (17%)

Comité consultatif de Lobbyisme Québec: bilan de la 3^e et dernière année du mandat

Le Comité consultatif de Lobbyisme Québec a pour mission de fournir des conseils, des suggestions et des avis au commissaire au lobbyisme sur des questions liées à la transparence, à la saine pratique et à l'encadrement des activités de lobbyisme, y compris les questions relatives au registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec. Présidé par le commissaire au lobbyisme, il est composé d'au moins 13 membres représentant des lobbyistes, des titulaires de charges publiques, des experts en matière de lobbyisme ainsi que des citoyens.

En 2023-2024, le Comité consultatif s'est réuni à quatre reprises, en plus des rencontres de travail tenues par ses deux sous-comités. Le Sous-comité sur l'évolution de l'encadrement a poursuivi son étude des recommandations formulées par l'OCDE dans son rapport publié en 2022 et a soumis ses conclusions au commissaire à la fin du printemps 2023. Le Sous-comité sur la pratique s'est prononcé sur le choix du sujet du groupe cible pour l'année 2023-2024 et a entamé, à l'hiver 2024, un examen de Carrefour Lobby Québec afin d'identifier les ajustements nécessaires et des opportunités d'améliorations technologiques.

En 2024-2025, le Sous-comité sur la pratique poursuivra ses travaux en lien avec Carrefour Lobby Québec et soumettra ses recommandations au commissaire. Un appel de candidatures sera aussi lancé pour constituer la cohorte 2024-2027 du Comité consultatif, le mandat de trois ans des membres actuels arrivant à échéance en juin 2024.

Membres du Comité consultatif pour l'année 2023-2024

Membres « Lobbyistes »

- › M^{me} Marilie Beaulieu-Gravel, présidente, Association québécoise des lobbyistes
- › M. Jonathan Gagnon, vice-président, TACT et représentant de l'Alliance des cabinets de relations publiques du Québec (ACRPQ)
- › M. François Crête, vice-président, relations gouvernementales – Québec, NATIONAL
- › M. Stéphane Couture, directeur, relations gouvernementales et responsabilité sociale, Héma-Québec / ancien directeur des relations gouvernementales, Canopy Growth
- › M. Jean-François Samray, président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec

Membres « Titulaires de charges publiques »

- › M. Philippe Bettez Quessy, coordonnateur gouvernemental en éthique, Direction générale des relations du travail et de la gouvernance en éthique, Secrétariat du Conseil du trésor
- › M. Frédéric Abergel, président-directeur général, CHUM – Centre hospitalier de l'Université de Montréal

- › M^{me} Renée Madore, ancienne secrétaire adjointe à la francophonie, à la stratégie et à la diplomatie publique, Secrétariat aux relations canadiennes (ministère du Conseil exécutif)
- › M. Guy Plante, directeur des approvisionnements et de la gestion contractuelle, Parc olympique

Membres « Experts »

- › M^{me} Émilie Bundock, avocate, Fasken Martineau DuMoulin LLP
- › M. Samuel Lessard, vice-président, réputation / responsable national, relations avec les parties prenantes et engagement autochtone, Edelman Montréal
- › M^{me} Stéphanie Yates, professeure au département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

Membres « Citoyens »

- › M^{me} Florence Côté, médecin spécialiste en microbiologie-infectiologie, Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, administratrice de sociétés certifiée
- › M. Nicolas Lavallée, conseiller en évaluation, Thulé Évaluation
- › M^{me} Marie Christine Trottier, journaliste, Journal de Montréal / Journal de Québec

SUIVI DES PRIORITÉS 2023-2024



- ✓ Poursuivre nos démarches afin de favoriser rapidement l'évolution du cadre législatif.
- ✓ Améliorer la notoriété de Lobbyisme Québec en faisant la promotion des règles d'encadrement, des pratiques exemplaires, des activités de surveillance et du rayonnement de l'organisation au Québec et à l'étranger.
- ✓ Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme en faisant la promotion de Carrefour Lobby Québec.
- ✓ Favoriser la présence de répondants désignés au sein des institutions publiques ainsi que de formateurs reconnus sur les règles d'encadrement du lobbyisme, tant au sein des institutions publiques que dans les entreprises et les organisations.
- ✓ Mesurer la confiance des citoyens envers l'encadrement du lobbyisme et les gestes posés par les parties prenantes pour favoriser la transparence des activités de lobbyisme.
- ✓ Optimiser nos ressources dédiées au service à la clientèle et favoriser une culture générale du service à la clientèle auprès de l'ensemble des employés.
- ✓ Optimiser les compétences et travaux de notre Bureau de projets et d'optimisation de la performance.
- ✓ Faire connaître les résultats des actions découlant du plan stratégique pour favoriser l'adhésion et la mobilisation des employés et des clientèles externes.
- ✓ Poursuivre notre engagement de favoriser un environnement de travail sain, équilibré, motivant et performant.

Les priorités identifiées se sont toutes concrétisées en cours d'année; la lecture des pages suivantes rend compte des travaux accomplis.



CARREFOUR LOBBY QUÉBEC:

UN REGISTRE **ENCORE**
PLUS COMPLET POUR
SON 1^{ER} ANNIVERSAIRE

Un peu plus d'un an après sa mise en ligne officielle en octobre 2022, Carrefour Lobby Québec ne cesse de s'améliorer et offre toujours plus de possibilités à ses utilisateurs.

Nouvelles statistiques : un portrait complet et représentatif des activités de lobbyisme au Québec

En parcourant rapidement le tableau de bord en page d'accueil de Carrefour Lobby Québec, les utilisateurs accèdent entre autres à des statistiques portant sur les mandats de lobbyisme actifs, les institutions publiques visées par ces mandats et leurs objets de représentation. Des informations encore plus détaillées sont également disponibles dans l'onglet des statistiques avancées, notamment :

- les 15 sujets les plus liés aux activités de lobbyisme;
- les institutions les plus visées;
- les entreprises et les organisations qui font le plus de représentations;
- les lobbyistes d'entreprise ou d'organisation ainsi que les firmes-conseils ayant déclaré le plus grand nombre de mandats;
- les projets de lois et de règlements visés.

De nombreux filtres sont par ailleurs offerts pour affiner la recherche. Il est ainsi possible de faire un tri par date ou par institution, par exemple.

Nouvelles fiches donnant accès à une information plus détaillée

Il est désormais possible de consulter les fiches des lobbyistes et celles des entreprises et organisations. Un simple clic sur le nom d'un lobbyiste donne accès aux charges publiques qu'il a déclarées, aux Espaces collectifs dont il est membre ainsi qu'aux clients ou entreprises qu'il représente. Cliquer sur le nom d'une entreprise ou d'une organisation permet d'accéder aux renseignements corporatifs qui la concernent, aux lobbyistes qui la représentent et aux mandats déclarés pour son compte, selon le cas.

Nouvel outil d'information sur l'actualité du registre : l'infolettre *Info Carrefour Lobby*

Nous avons profité de la mise en ligne de Carrefour Lobby Québec pour mettre à jour notre infolettre *Info Registre Hebdo*. Désormais nommée *Info Carrefour Lobby*, celle-ci est envoyée aux abonnés chaque mardi matin et présente le résumé des plus récents mandats déclarés au registre. Des versions bonifiées sont envoyées ponctuellement pour proposer :

- des statistiques incontournables et leur interprétation, afin d'offrir une lecture différente des déclarations;
- des astuces pour bonifier les recherches;
- un coup d'œil sur les nouvelles fonctionnalités de l'outil.



Carrefour Lobby Québec en chiffres

Nombre de nouveaux lobbyistes inscrits

	2023-2024	2022-2023 (13 octobre 2022* au 31 mars 2023)
TOTAL	2 772	3 944

Nombre de mandats déclarés

	2023-2024	2022-2023 (13 octobre 2022* au 31 mars 2023)
Version initiale	3 461	4 900
Version modifiée	7 593	2 236
TOTAL	11 054	7 136

Nombre de lobbyistes actifs**

	2023-2024	2022-2023 (13 octobre 2022* au 31 mars 2023)
Lobbyiste-conseil	509	372
Lobbyiste d'entreprise et d'organisation	5 501	3 614
TOTAL	6 010	3 986

Nombre d'entreprises, d'organisations ou de firmes-conseils ayant compté au moins un lobbyiste actif

	2023-2024	2022-2023 (13 octobre 2022* au 31 mars 2023)
Nombre d'entreprises ou organisations	1 666	1 141
Nombre de firmes-conseils	285	205
TOTAL	1 951	1 346

Nombre d'ordonnances de confidentialité

	2023-2024	2022-2023
Nouvelle ordonnance	3	1
Prolongation ou renouvellement	1	0
Levée (partielle ou totale)	1	0

Nombre de consultations

	12 JUIN 2023*** AU 31 MARS 2024	2022-2023
Nouveaux utilisateurs****	40 358	Aucune donnée disponible
Sessions avec engagement*****	96 283	Aucune donnée disponible

* Le 13 octobre 2022 correspond à la date de lancement du nouveau registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec.

** Le nombre de lobbyistes actifs correspond au nombre de lobbyistes associés à un mandat publié au cours de la période de référence.

*** Le 12 juin 2023 correspond à la date de début de surveillance des données de consultation de Carrefour Lobby Québec.

**** Cela correspond au nombre d'utilisateurs ayant interagi avec Carrefour Lobby Québec pour la première fois.

***** Cela correspond au nombre de fois où un utilisateur se rend sur le site www.carrefourlobby.quebec et y consulte une page.

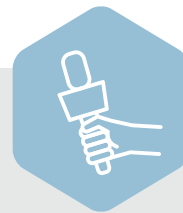
FAITS SAILLANTS 2023-2024

Rayonnement
de l'institution



2 textes publiés dans des médias spécialisés :

- › la revue *Éthique publique* de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval
- › le recueil *Développements récents en matière d'intégrité publique 2024* du Barreau du Québec



2 entrevues médiatiques accordées par le commissaire :

- › dans le cadre de l'émission radiophonique *C'est encore mieux l'après-midi* d'ICI Première Québec
- › au journaliste Jean-Thomas Léveillé de *La Presse*



3 présences de Lobbyisme Québec à des congrès :

- › le Salon VISEZ DROIT (organisé par le Barreau de Montréal)
- › le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- › le Forum de l'industrie de la santé de Québec (FISQ)



7 interventions du commissaire :

› à titre de panéliste ou de conférencier invité par :

- l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, à l'occasion du 25^e anniversaire de la revue *Éthique publique*
- le Council on Governmental Ethic Laws (COGEL)
- l'Université de Sherbrooke, à l'occasion des Jeux de la science politique
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans le cadre du Forum mondial sur l'intégrité et la lutte contre la corruption

› dans le cadre de rencontres (virtuelle et en présentiel) du Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes (RDCL)

› par l'entremise d'une lettre ouverte relayée par les médias sur le devoir des élus et des dirigeants de soutenir et de promouvoir la pleine transparence

› à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du rapport de mise en œuvre 2015-2019 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale



2 mémoires déposés dans le cadre :

› des consultations particulières et auditions publiques sur le rapport de mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé : *Incursion au cœur du code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique*

› des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 53, *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*



Lobbyisme Québec, fière partenaire de l'OCDE

Les occasions de collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont été fréquentes dans les derniers mois, alors que Lobbyisme Québec a pris part, tant virtuellement qu'en présentiel, à divers événements organisés par l'OCDE.

Le commissaire et l'adjointe exécutive à la Direction, M^{me} Isabelle Bélanger, ont d'abord pris part à une **mission à Paris et à Malte**, où ils ont participé activement à la Semaine de l'intégrité publique organisée par l'OCDE. Cette mission avait pour objectif de favoriser l'adoption des meilleures pratiques d'encadrement du lobbyisme, tant au Québec que dans d'autres juridictions, en tenant compte des particularités régionales propres à chacune.

Nos représentants ont eu l'opportunité de s'inspirer des expériences et expertises de diverses juridictions grâce à des conférences portant sur la transparence, l'intégrité et la lutte anticorruption, en plus de discuter des défis de mise en œuvre de régimes d'encadrement du lobbyisme dans le monde en compagnie d'homologues régulateurs représentés au Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption. Ils ont aussi pris part à la deuxième rencontre du groupe de travail intitulé « Dialogue de confiance sur la thématique de l'influence », piloté par l'OCDE et dont le commissaire fait partie à titre d'expert. Ce groupe de travail, qui réunit des représentants de régulateurs et d'entreprises, vise à identifier les principes fondamentaux d'un engagement politique responsable des entreprises et à élaborer des lignes directrices visant à guider les

actions du secteur privé à cet égard, entre autres en matière de lobbyisme. L'expertise de Lobbyisme Québec a finalement été mise en lumière lors d'une journée d'échange de connaissances s'inscrivant dans un projet d'amélioration du cadre d'intégrité et de transparence à Malte piloté par l'OCDE, en collaboration avec le Commissaire aux normes de la vie publique (Malte). Cette journée avait pour objectif de partager l'expérience de pairs internationaux, dont celle du Québec, quant à la mise en place d'un régime d'encadrement et d'un système de divulgation des activités de lobbyisme performant et pertinent.

Nos représentants sont par ailleurs retournés à Paris en mars 2024 dans le cadre du **Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption**. En plus d'assister à plusieurs conférences, le commissaire et M^{me} Bélanger ont présenté Carrefour Lobby Québec aux participants présents. Le commissaire a aussi agi à titre de panéliste lors de la session « Une redevabilité fondée sur des données dans le domaine du lobbying et de l'influence – Exploiter les innovations en matière d'IA et d'analyse de données ». Cet événement a représenté une occasion de

poursuivre la réflexion sur comment la mise en place de politiques sur l'intégrité et de lutte contre la corruption peut nous donner la capacité de répondre aux défis futurs auxquels nos démocraties sont confrontées. Cela sans compter qu'il s'agissait d'une vitrine d'envergure pour le registre québécois!

D'autres collaborations entre Lobbyisme Québec et l'OCDE se sont concrétisées tout au long de l'année par la participation du commissaire à des **séances de travail**. Mentionnons comme seul exemple celle tenue à **Washington** en février 2023, au cours de laquelle le commissaire a discuté, avec d'autres représentants et acteurs du milieu, de l'engagement politique responsable des entreprises, dont les activités de lobbyisme font partie. Au fil des échanges, les participants ont identifié les principes fondamentaux qui pourraient guider les bonnes pratiques et dressé des lignes directrices pour encadrer ces démarches d'influence. Les entreprises pourraient donc choisir d'adopter ce cadre suggéré, pour s'assurer que la pratique responsable et éthique de l'influence soit au cœur de leurs actions et de leurs préoccupations.



COMMUNICATIONS



13 264
destinataires
de l'infolettre
LobbYscope



617 abonnés
aux envois
hebdomadaires
de l'*Info
Carrefour Lobby*,
l'infolettre
présentant
les nouvelles
inscriptions
au registre
des lobbyistes



77 601 visiteurs
sur notre
site Web
institutionnel,
soit 60 % de plus
qu'en 2022-2023



4 communiqués
de presse



2 campagnes de publicité portant
respectivement sur :

- › la privatisation des soins de santé, thématique faisant l'objet d'une campagne de sensibilisation et de surveillance ciblées par Lobbyisme Québec
- › le 20^e anniversaire du Code de déontologie des lobbyistes



527 nouveaux abonnés à nos comptes
Facebook, LinkedIn et X (Twitter),
soit 48 % de plus qu'en 2022-2023,
pour un total de **2 158** abonnés

SERVICES À LA CLIENTÈLE



2 320 personnes rencontrées, soit 35% de plus qu'en 2022-2023, dans le cadre de :

53 formations offertes

- › **37** formations sur mesure
- › **16** formations générales à date fixe

En outre, **5** formations offertes par le commissaire à diverses clientèles :

- députés et membres de leur personnel à l'Assemblée nationale
- élus et membres du personnel de l'opposition officielle
- ministre responsable de l'Habitation et membres de son cabinet
- membres du cabinet du maire de la Ville de Québec
- étudiants du cours *Éthique et administration publique* de l'Université Laval



3 356 demandes de renseignements et d'assistance-conseil traitées par notre équipe

- › **29** demandes provenant des médias
- › **3 327** demandes provenant d'autres clientèles

TYPES DE DEMANDES TRAITÉES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

TYPE DE DEMANDE	REÇUE PAR CLAVARDAGE	REÇUE PAR COURRIEL	REÇUE PAR MESSAGE VOCAL	REÇUE PAR TÉLÉPHONE	REÇUE PAR FORMULAIRE WEB	TOTAL
Accompagnement dans Carrefour Lobby Québec	23	8	33	96	14	174
Commentaire ou suggestion	0	1	0	1	16	18
Demande de formation	0	19	0	5	35	59
Demande de renseignements	255	178	505	1 620	506	3 064
Soutien technique	1	1	0	7	3	12
TOTAL	279	207	538	1 729	574	3 327

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES REÇUES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

CANAL DE RÉCEPTION	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE (EN HEURES) JUSQU'À LA SATISFACTION DU CLIENT PENDANT LES HEURES OUVRABLES (8 H 30 À 16 H 30, À L'EXCEPTION DU MERCREDI OÙ L'HORAIRE EST DE 10 H À 16 H 30)*
Clavardage	279	05:16
Courriel	207	06:29
Message vocal	538	06:08
Téléphone	1 729	02:14
Formulaire Web	574	11:57
DÉLAI DE TRAITEMENT TOTAL MOYEN		05:03 soit 46 % moins de temps pour traiter une demande à la satisfaction du client comparativement à 2022-2023, où le délai moyen était de 09:33

* Ce délai englobe tant les demandes simples que les demandes complexes qui nécessitent des vérifications auprès du Secrétariat corporatif et des affaires juridiques ou auprès des responsables du soutien informatique.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE



5 105 activités de surveillance et de conformité

- > 1 094 activités de surveillance
- > 4 011 activités de conformité

Répartition des activités de surveillance et de conformité

Activités de surveillance



Excluant les déclarations tardives,

724 activités de surveillance ont été effectuées au cours de l'année

Ces données présentent l'ensemble des activités de surveillance effectuées, comparativement aux années antérieures où l'on considérait seulement les cas ayant mené à l'ouverture d'un dossier (analyse plus poussée ou intervention)

69 activités ont mené à une déclaration dans Carrefour Lobby Québec

364 lettres de rappel des obligations ont été envoyées à des lobbyistes ou à des plus hauts dirigeants dans le cadre de ces activités



* Donnée compilée depuis le 27 septembre 2023 à la suite de la mise en place de la nouvelle procédure de traitement des déclarations tardives. Correspond au nombre de mandats.

** TCP : Titulaire d'une charge publique

*** RAM : Règles d'après-mandat

**** Ord. conf. : Ordonnances de confidentialité

CAS ANALYSÉS ISSUS DE LA SURVEILLANCE

	2023-2024	2022-2023 (1 ^{ER} OCTOBRE 2022* AU 31 MARS 2023)
Nombre de cas analysés de façon sommaire	353 (49 %)	126 (54 %)
Nombre de cas analysés de façon plus poussée ou avec intervention ²	371 (51 %)	106 (46 %)
Nombre total de cas analysés	724 (100 %)	232 (100 %)

* La présentation des résultats des deux derniers trimestres de l'année 2022-2023 s'explique par la modification de notre façon de comptabiliser les dossiers de surveillance en cours d'année, afin de mieux représenter nos actions.

² Avant 2023-2024, seul ce type d'activité était présenté dans le rapport d'activité.

Opération de surveillance et de sensibilisation auprès d'un groupe cible : la privatisation des soins de santé

En 2023-2024, Lobbyisme Québec a mené une opération de sensibilisation et de surveillance auprès d'entreprises et d'organisations susceptibles d'être interpellées par la privatisation des soins de santé.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce mandat étaient d'accroître la visibilité de Lobbyisme Québec et d'accentuer la sensibilisation et la surveillance auprès des entreprises et organisations concernées.

Divers moyens ont été utilisés pour y parvenir :

- › Envoi de courriels :
 - aux entités visées par le groupe cible mais non inscrites au registre
 - aux entités inscrites, afin de leur rappeler leurs obligations
 - aux titulaires de charges publiques (députés, sous-ministres et dirigeants d'organismes publics du milieu de la santé), pour les sensibiliser aux communications d'influence dont ils pourraient faire l'objet
- › Publication d'un article dans l'infolettre LobbYscope
- › Publications sur les médias sociaux de Lobbyisme Québec
- › Placement publicitaire ciblé sur le Web

- › Sensibilisation des personnes concernées lors de notre participation au congrès du Forum de l'industrie de la santé de Québec
- › Diffusion de deux vidéos visant à promouvoir notre groupe cible et à expliquer nos activités de surveillance et de contrôle

Ces actions ont eu des retombées positives à plusieurs égards, dont la hausse du nombre de mandats inscrits au registre des lobbyistes en lien avec la privatisation des soins de santé entre septembre 2023 et mars 2024. Ce nombre est ainsi passé de 114 mandats répartis auprès de 71 lobbyistes à 178 mandats répartis auprès de 104 lobbyistes.

ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ

	2023-2024	2022-2023 (13 OCTOBRE 2022* AU 31 MARS 2023)
Nombre d'Espaces professionnels validés	1 953	4 508
Nombre d'Espaces collectifs validés	1 269	1 827
Nombre de demandes de correction envoyées en vertu de l'article 21 de la Loi	786	263
Nombre de demandes de correction administratives	3	0
Total	4 011	6 598

* Le 13 octobre 2022 correspond à la date de lancement du nouveau registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec. Un nombre élevé de validations a été effectué en 2022-2023 en raison de la nécessité pour les utilisateurs de l'ancien registre de procéder à la création de nouveaux Espaces professionnels et collectifs dans Carrefour Lobby Québec afin de pouvoir reconduire leurs mandats.



33 signalements reçus par Lobbyisme Québec soit une augmentation de 14 % comparativement à 2022-2023

› **31** signalements recevables soit 94 % des signalements reçus au cours de l'année. Cela représente une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à 2022-2023

SIGNALEMENTS REÇUS PAR LOBBYISME QUÉBEC PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024

PROVENANCE	NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS	RECEVABLES	NON RECEVABLES
Titulaire d'une charge publique	7 (21%)	7 (100%)	0 (0%)
Lobbyiste	6 (18%)	6 (100%)	0 (0%)
Citoyen	17 (52%)	15 (88%)	2 (12%)
Anonyme	3 (9%)	3 (100%)	0 (0%)
Total	33	31	2



Dossiers de vérification et d'enquête

54 dossiers de vérification et d'enquête ouverts en 2023-2024, soit une diminution de 10 % par rapport à 2022-2023³

35 dossiers de vérification et d'enquête fermés en 2023-2024, soit une diminution de 48 % par rapport à 2022-2023⁴



Vérifications

33 dossiers de vérification ouverts

- › **24** à l'initiative de Lobbyisme Québec
- › **9** issus de signalements reçus

20 vérifications conclues⁵ en cours d'année

- › **8** étaient conformes ou ne donnaient pas de motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à la Loi ou au Code
- › **12** ont été transférées en enquête



Enquêtes

21 dossiers d'enquête ouverts

- › **14** à l'initiative de Lobbyisme Québec
- › **7** issus de signalements reçus

15 enquêtes conclues⁶ en cours d'année

- › **10** d'entre elles n'ont pas permis d'établir que des manquements ont été commis
- › **5** ont été transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour l'imposition de sanctions pénales
 - **8** constats d'infraction à la Loi ont été signifiés

Aucune enquête n'a mené à l'imposition de mesures disciplinaires

- › **33** lettres de rappel des obligations ont été envoyées à des lobbyistes ou à des plus hauts dirigeants à la suite de la fermeture d'un dossier

³ En 2022-2023, 60 dossiers de vérification et d'enquête avaient été ouverts.

⁴ En 2022-2023, 67 dossiers de vérification et d'enquête avaient été fermés.

⁵ Considère également les dossiers en cours au début de l'année (24).

⁶ Considère également les dossiers en cours au début de l'année (36).



**RÉSULTATS
RELATIFS
AU PLAN
STRATÉGIQUE
2022-2026**

Promouvoir la légitimité et l'engagement

Objectifs, cibles et résultats

Objectif 1.1

- › Améliorer la connaissance et la perception du lobbyisme, de son encadrement et de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Nombre de répondants ou formateurs dans les institutions publiques	40	17	8
Nombre de formateurs reconnus dans les entreprises et organisations privées	10	0	Prévu en 2023-2024
Indice de confiance dans la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme au Québec	Indice de référence	6 %	Indice développé

Certains éléments expliquent que les résultats de 2023-2024 soient inférieurs à ceux qui avaient été initialement ciblés. En ce qui concerne le nombre de répondants, notre travail de recrutement est d'abord passé par la proposition d'intégrer la désignation d'un répondant en matière de lobbyisme aux efforts de modifications du rôle de répondant en éthique du gouvernement (2022-2023) et, plus récemment, à celui du rôle de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, tel qu'il est proposé dans le projet de loi n° 53, *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Lobbyisme Québec a déposé, le 26 mars 2024, un mémoire soulignant l'intérêt d'intégrer aux attributions de ce responsable

celle d'agir également à titre de répondant en matière de lobbyisme. Nous croyons que ces actions, lorsqu'elles porteront fruit, viendront atteindre d'un seul coup les cibles prévues. Nous continuons néanmoins notre travail de recrutement direct en contactant les organismes du gouvernement pour les sensibiliser à leurs responsabilités en regard du respect de la transparence des communications d'influence et pour les inciter à désigner un répondant en lobbyisme.

Il est par ailleurs apparu évident, lors de nos réflexions sur la gestion des risques, que nous devons confier à l'externe l'élaboration de la formation qui servira à accréditer des formateurs reconnus. Le processus d'attribution d'un contrat à cette fin est en cours.

Des efforts soutenus pour une meilleure connaissance et une perception positive du lobbyisme, de son encadrement et de notre institution

Répondant à l'une des priorités énoncées pour l'année 2023-2024, la mesure de l'indice de confiance envers la transparence et la saine pratique du lobbyisme nous indique que seulement 6 % des personnes sondées ont indiqué avoir confiance que le lobbyisme au Québec est effectué de manière transparente et éthique. Ce résultat est certes désolant, mais il n'est pas surprenant. Il s'explique, entre autres, par la perception négative associée au lobbyisme, par une confiance très faible des citoyens envers les divers acteurs du lobbyisme (lobbyistes, institutions publiques, médias, etc.) ainsi que par une méconnaissance des mécanismes en place pour assurer l'encadrement du lobbyisme, dont l'existence de Lobbyisme Québec et du registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec.

Les données récoltées démontrent toutefois qu'une connaissance de Lobbyisme Québec et de l'encadrement du lobbyisme au Québec tend à augmenter la confiance du public en une pratique saine et transparente du lobbyisme. Ainsi, le plan de communication que nous prévoyons mettre en œuvre dans les prochains mois visera entre autres à augmenter la notoriété de Lobbyisme Québec et à faire connaître son rôle comme régulateur du lobbyisme.

Lors de l'élaboration du plan stratégique 2022-2026, l'année 2023-2024 a été retenue pour établir les indices de référence afférents au nombre de mandats publiés et au nombre de consultations de la plateforme. Rappelons que l'année 2023-2024 est la première année complète d'opération de Carrefour Lobby Québec. Nous estimons qu'elle s'avère représentative des déclarations et des consultations annuelles moyennes qui y sont effectuées comparativement à 2022-2023, où un nombre élevé de manipulations et de consultations a été effectué en raison de la nécessité pour les utilisateurs de l'ancien registre de procéder à la création de nouveaux Espaces professionnels et collectifs afin de pouvoir reconduire leurs mandats dans la nouvelle plateforme.

Mentionnons par ailleurs que Carrefour Lobby Québec a compté 40 358 nouveaux utilisateurs pour la période du 12 juin 2023 au 31 mars 2024. Toutes ces personnes ont interagi avec la plateforme pour la première fois.

Le taux de croissance de nos activités de contrôle est basé sur le nombre de dossiers de vérification et d'enquête fermés en cours d'année. Nous avons procédé à la fermeture de 35 dossiers, soit trois de plus que pendant notre année de référence, portant ainsi notre résultat à 9 %.

Nos activités de surveillance et de contrôle ont été mises en lumière par des publications sur nos médias sociaux et des articles de nos infolettres. Divers sujets ont été abordés, dont le groupe cible sur la privatisation des soins de santé, les sanctions pénales imposées en cours d'année et les opérations de conformité réalisées auprès de notre clientèle, notamment en ce qui a trait aux déclarations tardives.

Objectif 1.2

› Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Taux de croissance du nombre de mandats publiés dans la nouvelle plateforme	Indice de référence	3 461	Prévu en 2023-2024
Taux de croissance du nombre de consultations de la nouvelle plateforme	Indice de référence	96 283* sessions avec engagement**	Prévu en 2023-2024

* Pour la période du 12 juin 2023 au 31 mars 2024. Les données de consultation de Carrefour Lobby Québec ont été colligées à compter du 12 juin 2023.

** Cela correspond au nombre de fois où un utilisateur se rend sur le site www.carrefourlobby.quebec et y consulte une page.

Objectif 1.3

› Augmenter le volume des activités de surveillance et de contrôle et leur diffusion

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Taux de croissance du nombre d'activités de contrôle exercées par Lobbyisme Québec	2 %	9 %	109 %*
Nombre annuel de publications par Lobbyisme Québec concernant ses activités de surveillance et de contrôle	8	15	13

* Ce résultat dépassait largement la cible en raison, notamment, de l'allègement du processus de traitement des déclarations tardives et de la conclusion des dossiers accumulés pendant la période de la pandémie de COVID-19.

Améliorer la transparence et l'encadrement

Objectifs, cibles et résultats

Objectif 2.1

› Contribuer à l'évolution du régime d'encadrement pour mettre en œuvre les meilleures pratiques

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Mise en œuvre de mesures significatives visant l'évolution du régime d'encadrement	Mesures qualitatives	<ul style="list-style-type: none"> › Présentation des travaux du sous-comité sur l'évolution de l'encadrement et d'une synthèse des échanges, commentaires et recommandations proposées aux membres du Comité consultatif de Lobbyisme Québec dans le cadre de ces travaux › Tenue d'ateliers de réflexion sur la pertinence de l'information à divulguer au registre des lobbyistes* › Participation du commissaire à une mission à Paris et à Malte, en mai et juin 2023, dans le contexte de la Semaine de l'intégrité publique et d'une mission organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) › Participation du commissaire à la Semaine de l'intégrité publique 2024 tenue à Paris et organisée par l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place d'un sous-comité sur l'évolution de l'encadrement › Entrée en vigueur des modalités de tenue du registre des lobbyistes › Collaboration active avec l'administration gouvernementale afin de discuter de différentes propositions visant à moderniser la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i>
Pourcentage d'avis d'interprétation actualisés	50 %	25 %	7 %

* Ces ateliers se sont tenus avec des représentants de certains organismes et institutions publiques dans le but de mieux connaître leur réalité ainsi que les principaux permis, autorisations, certificats ou contrats délivrés ou accordés de leur côté. Cette information nous permettra éventuellement de proposer des modifications au régime d'encadrement afin de cibler les décisions utiles et pertinentes pour le public en général.

Évolution du cadre législatif: nos démarches se poursuivent

Les ateliers de travail du sous-comité sur l'évolution de l'encadrement se sont poursuivis et terminés au cours de l'année 2023-2024.

Lobbyisme Québec a tenu des ateliers de réflexion sur la pertinence de l'information à divulguer au registre des lobbyistes avec les représentants de divers ministères et organismes publics et de municipalités afin de cibler les décisions qui présentent un intérêt réel pour l'information du public.

Au-delà de la réflexion sur la pertinence de l'information, des travaux portant sur l'évolution du régime d'encadrement se sont poursuivis l'année durant. Les interventions du commissaire dans le cadre des activités de l'OCDE nous ont entre autres permis d'alimenter ces travaux en nous inspirant des meilleures pratiques en matière d'encadrement du lobbyisme au sein d'autres pays membres.

Les travaux portant sur l'actualisation des avis d'interprétation du commissaire se sont également poursuivis au cours de l'année. La réflexion a notamment porté sur une révision de la forme de ces avis. Les avis existants et tout nouvel avis adopteront la structure révisée.

Carrefour Lobby Québec: les utilisateurs satisfaits

Le sondage pour mesurer le taux de satisfaction globale des utilisateurs de Carrefour Lobby Québec s'est déroulé du 31 janvier au 31 mars 2024. Un grand total de 607 répondants a attribué une note moyenne de 68 %. Les résultats dépassent légèrement la cible de 65 % fixée pour l'exercice 2023-2024 et témoignent d'une augmentation de 8 % du taux de satisfaction comparativement à l'an dernier. Notons par ailleurs que la durée moyenne de traitement des demandes de soutien a diminué de plus de quatre heures par rapport à celle enregistrée pour l'année 2022-2023.

Un sondage pour mesurer le taux de satisfaction de la clientèle quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec a été mené du 31 janvier au 31 mars 2024. Un grand total de 251 répondants a attribué une note moyenne de 97 %; les résultats dépassent donc largement la cible de 75 % fixée pour l'exercice 2023-2024.

Les services à propos desquels la clientèle a été sondée sont :

- › les demandes de renseignements;
- › les demandes médias;
- › les formations;
- › les infolettres;
- › les demandes d'accès à l'information;
- › les demandes de confidentialité;
- › le traitement des signalements;
- › le traitement des plaintes.

Notre souci constant d'offrir le meilleur service à nos clientèles s'est notamment traduit en 2023-2024 par un contrôle, effectué de façon sporadique, de la qualité de la réponse aux appels. Nos préposés se sont par ailleurs approprié un nouveau canal de communication : l'outil de clavardage mis à la disposition des utilisateurs de Carrefour Lobby Québec.

Objectif 2.2

- › Offrir une plateforme de divulgation simple, claire et efficace, la promouvoir et la faire évoluer

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Taux de satisfaction global des utilisateurs de la plateforme	65 %	68 %	60 %

Objectif 2.3

- › Offrir des services d'excellente qualité, axés sur l'expérience client et l'efficacité

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Taux de satisfaction quant à l'offre de services de Lobbyisme Québec	75 %	97 %	Prévu en 2023-2024

Accroître la synergie organisationnelle

Objectifs, cibles et résultats

Objectif 3.1

› Offrir une expérience de travail enrichissante pour tous

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Taux global de mobilisation du personnel	70 %	86 %	86 %

Sondage sur la mobilisation et la satisfaction du personnel

Un sondage sur le degré de mobilisation et de satisfaction du personnel de Lobbyisme Québec a été administré afin de sonder le personnel sur différentes thématiques :

- › la communication;
- › le développement des compétences;
- › l'équipe de travail;
- › la relation de supervision;
- › l'organisation du travail;
- › l'appréciation de la contribution et la reconnaissance;
- › la mobilisation;
- › la santé et la sécurité au travail;
- › les mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec;

- › les rôles et responsabilités;
- › la gestion du changement et l'amélioration continue.

Le sondage contenait les mêmes questions que le sondage effectué en 2022-2023, en plus de quelques ajouts. Le questionnaire a été transmis aux employés par voie électronique par une firme externe afin de garantir la confidentialité des réponses et de protéger l'identité des répondants. La firme a également produit un rapport avec la compilation des résultats et la transmission des commentaires. Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des employés ont rempli le questionnaire qui comptait 28 questions à choix de réponses, deux questions à développement ainsi qu'une section réservée aux commentaires, suggestions et questions à chacune des 11 différentes thématiques abordées.

Les résultats obtenus témoignent d'un fort taux de mobilisation. Toute thématique confondue, le taux moyen de mobilisation et de satisfaction du personnel est de 86 %, le même résultat que celui obtenu à la cueillette de 2022-2023. Les thématiques de la santé et de la sécurité ainsi que les mesures contribuant à la qualité de vie à Lobbyisme Québec obtiennent les plus hauts taux de satisfaction, avec 92 % pour ces deux thèmes. L'appréciation de la contribution et de la reconnaissance ainsi que l'organisation du travail obtiennent pour leur part les plus faibles taux, avec respectivement 81 % et 82 %.

Les résultats ainsi que les commentaires recueillis ont été transmis à tous les employés.

Cette initiative s'inscrit dans notre engagement à favoriser un environnement de travail sain, équilibré, motivant et performant, qui représentait l'une des priorités organisationnelles pour l'année 2023-2024.

Objectif 3.2

- › Soutenir et valoriser la synergie et la performance des équipes au sein de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Pourcentage moyen d'appropriation des outils technologiques par les employés (autoévaluation)	75 %	85 %	Prévu en 2023-2024

Appropriation des outils technologiques par les membres du personnel

Un sondage ayant pour objectif de mesurer le pourcentage moyen d'appropriation des principaux outils technologiques par les employés a été réalisé du 13 au 19 décembre 2023. À la suite de l'analyse des résultats, un plan d'action a été mis en place afin de mieux répondre aux besoins des employés en matière de formation et d'accroître la maîtrise de nos outils.

Développement du savoir collectif

En 2023-2024, chaque direction a recueilli les besoins de son personnel et a ciblé puis réalisé plusieurs activités de formation. Des formations spécifiques ont aussi été suivies par certains employés, notamment en ce qui concerne la rédaction d'affaires et les techniques d'enquête. Tous les membres du personnel ont profité de formations totalisant 994,25 heures, soit 142 jours de travail/année pour une moyenne de 3,3 jours de formation par personne. La formation continue permet aux employés de déployer leur plein potentiel au profit de l'institution.

Objectif 3.3

- › Consolider la gouvernance, le positionnement stratégique et les ressources de Lobbyisme Québec

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023
Nombre d'initiatives et de mesures structurantes (créées ou révisées) qui permettent de renforcer la gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources	6	10	8

Optimisation des compétences et des travaux de notre Bureau de projets et d'optimisation de la performance

Afin de favoriser une gestion efficace axée sur la valeur ajoutée de nos actions et projets en cours et à venir, le Bureau de projet et d'optimisation de la performance, instauré en octobre 2022, a mis en place divers outils de suivi, notamment pour suivre l'avancement des objectifs du plan stratégique ainsi que les projets et initiatives de l'institution. Répondant à l'une des priorités institutionnelles identifiées pour l'année 2023-2024, ces travaux ont permis de

faire connaître périodiquement les résultats, favorisant ainsi l'adhésion et la mobilisation des employés et des clientèles externes.

Durant cet exercice financier, dix initiatives ou mesures structurantes ont vu le jour. Celles-ci permettent de consolider notre gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources.

1. Bilan du projet Carrefour Lobby Québec

Ce bilan présente les faits saillants, les succès, les enjeux et les recommandations des divers chantiers du projet et dresse un portrait de la gestion de projet. Les informations financières liées à la réalisation de la plateforme s'y trouvent également.

2. Cadre de gouvernance de l'information

Lobbyisme Québec produit, utilise et reçoit une quantité importante de renseignements nécessaires à la réalisation de sa mission. Afin d'assurer une gestion saine et efficiente de cet actif informationnel, l'organisation s'est dotée d'un cadre de gouvernance de l'information qui est entré en vigueur en septembre 2023. Ce cadre a été révisé en décembre de la même année pour y intégrer des sections sur la gestion de l'information et des documents ainsi que la sécurité de l'information.

Le cadre comprend des outils de contrôle de même qu'une définition des rôles et des responsabilités des acteurs impliqués. Il repose sur les principes directeurs suivants : la transparence, la responsabilité, l'exemplarité, la conformité et la sécurité.

L'application et l'opérationnalisation de ces principes à travers les activités courantes de Lobbyisme Québec permettent une gestion unifiée de l'information, qui facilite la valorisation, la création, la classification, l'utilisation, le partage et la protection de cette information.

3. Politique de diffusion de l'information de Lobbyisme Québec

Une révision de notre politique de diffusion de l'information a été réalisée en vue de l'harmoniser avec de nouvelles dispositions incorporées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q., 2021, chapitre 25) et avec le nouveau Cadre de gouvernance de l'information.

4. Politique d'encadrement des sondages administrés par Lobbyisme Québec ou pour son compte

Lobbyisme Québec s'est dotée d'une telle politique conformément à l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les règles mises en place incluent des mesures de protection à prendre à l'égard des renseignements personnels recueillis, communiqués ou utilisés dans le cadre de l'administration d'un sondage. Y est aussi prévue l'obligation de procéder à une évaluation de la nécessité de recourir à un sondage et de son aspect éthique compte tenu de la sensibilité des renseignements personnels impliqués et de la finalité de leur utilisation.

5. Cadre de référence en matière contractuelle

Le Cadre de référence en matière contractuelle de Lobbyisme Québec a été révisé en juin 2023. Cet exercice avait principalement pour but d'incorporer au cadre des mesures visant à favoriser l'achat québécois et responsable et à renforcer les exigences en matière d'intégrité des contractants, le tout dans l'esprit des modifications apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) par la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*. Ces mesures contribuent notamment à la recherche de la meilleure valeur dans l'intérêt public lors de la conclusion de contrats par Lobbyisme Québec, à la recherche d'un développement durable, à l'utilisation des marchés publics comme vecteur d'influence en matière de lutte contre les changements climatiques de même qu'à soutenir le développement de biens, de services et de travaux de construction innovants. La révision a également permis d'intégrer au cadre des règles encadrant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion et les conflits d'intérêts en gestion contractuelle.

6. Politique de soutien aux études

En mars 2024, Lobbyisme Québec s'est dotée d'une politique de soutien aux études s'appliquant aux employés réguliers, temporaires et occasionnels de plus d'un an, afin de les soutenir dans leur démarche de développement des compétences et de cheminement de carrière dans la fonction publique. La Politique de soutien aux études permet l'accessibilité aux études, facilite la conciliation travail-vie personnelle et fournit aux gestionnaires des balises quant au développement des compétences du personnel.

7. Politique de gestion des plaintes et des commentaires

Conformément aux articles 128.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) et 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), Lobbyisme Québec s'est dotée d'une politique de gestion des plaintes relatives aux manquements et aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de ces lois.

Cette politique a pour objectifs, en plus de répondre aux obligations légales de l'organisation, d'assurer une gestion efficace et uniforme des plaintes de façon confidentielle par une équipe dédiée et de favoriser l'amélioration continue de la qualité des services que l'organisation offre à sa clientèle.

8. Offre de service – Révision de la page Web Services

En septembre 2023, Lobbyisme Québec a révisé le contenu de la page « Services⁷ » de son site Web pour faciliter l'accès à son offre de services. Celle-ci est désormais regroupée en cinq thèmes :

- › Assistance et renseignements;
- › Formation;
- › Surveillance et contrôle;
- › Infolettres;
- › Traitement des demandes.

La nouvelle page offre une présentation succincte des services et dirige l'utilisateur vers le formulaire approprié. Accessible depuis l'en-tête du site, elle permet une navigation facilitée.

Les délais de réponse pour chaque service sont par ailleurs indiqués dans la page Engagement à l'égard des services⁸, assurant transparence et clarté à l'égard de nos engagements.

9. Optimisation du traitement des demandes par le soutien administratif

Afin d'assurer à chaque demande de soutien administratif un traitement diligent et adéquatement priorisé, des rubriques et sujets ont été ajoutés au Centre de services internes. Auparavant réservé au soutien informatique et aux autres demandes spécialisées, ce portail est devenu un guichet unique rassemblant l'ensemble des besoins en soutien bureautique et administratif de l'organisation. L'application utilisée permet de diriger chaque demande vers le bon service et une notification avise le personnel apte à résoudre la demande. Puisqu'il s'agit d'une centrale, les demandes sont visibles et prises en charge selon la disponibilité et la compétence du personnel.

⁷ LOBBYISME QUÉBEC. Services, [En ligne], <https://lobbyisme.quebec/a-propos/services/> (Consulté le 21 juin 2024).

⁸ LOBBYISME QUÉBEC. Engagement à l'égard des services, [En ligne], <https://lobbyisme.quebec/a-propos/organisation/engagement-services/> (Consulté le 21 juin 2024)

10. Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

Suivant les modifications apportées⁹ à la *Charte de la langue française*, l'ensemble des personnes désignées ainsi que l'Assemblée nationale y ont été nouvellement assujetties à compter du 1^{er} juin 2023. Avant cette date, Lobbyisme Québec s'était dotée d'une politique sur l'utilisation de la langue française (la Politique relative à l'emploi et la qualité de la langue française¹⁰). Afin de remplir ses nouvelles obligations¹¹ prévues à la Charte, l'institution a remplacé sa politique par la *Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français*.

Lobbyisme Québec est également assujettie à la Politique linguistique de l'État, adoptée par le gouvernement, sous réserve de dispositions particulières prévues par le commissaire à la langue française. Cette politique exprime les grandes orientations sur la façon d'utiliser la langue française de manière exemplaire. Suivant ces orientations, Lobbyisme Québec a désigné M^{me} Émilie Giguère, secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration, comme émissaire. Son rôle à ce titre consiste entre autres à sensibiliser le personnel sur l'utilisation exemplaire de la langue française et à lui communiquer les

informations pertinentes à ce sujet. Avec l'accord du commissaire à la langue française, Lobbyisme Québec n'a instauré aucun comité permanent, notamment en raison de son faible effectif.

Plusieurs actions ont été posées par Lobbyisme Québec afin de mettre en œuvre la directive et la Politique linguistique de l'État.

Afin de contribuer à promouvoir la qualité du français, Lobbyisme Québec a :

- › partagé à l'ensemble du personnel des liens vers des outils de référence sur la langue tels que la Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française;
- › créé un mini guide de propositions syntaxiques intitulé *Parler de Lobbyisme Québec entre nous et en public* à l'intention des membres du personnel;
- › intégré une formation sur l'utilisation de la langue française au plan d'accueil des membres du personnel;
- › intégré le logiciel Antidote dans les applications informatiques utilisées par les membres du personnel et offert de la formation avancée à tous les employés pour exploiter ce logiciel de façon optimale;

- › offert des formations pour améliorer les compétences linguistiques des membres de son personnel.

De façon à faire rayonner le français, Lobbyisme Québec a :

- › soumis sa candidature dans la catégorie « Français dans les TI » du concours des OCTAS;
- › pris l'engagement de privilégier l'expression en français lors d'événements tenus à l'extérieur du Québec.

Dans le but de réaliser un suivi de la mise en œuvre de la directive, Lobbyisme Québec a :

- › paramétré l'outil de gestion du service à la clientèle pour dénombrer les situations dans lesquelles une autre langue que le français a été utilisée;
- › sensibilisé les membres du personnel à leurs responsabilités entourant la consignation des situations de communications effectuées dans une langue autre que le français.

⁹ Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, chapitre 14)

¹⁰ Politique relative à l'emploi et la qualité de la langue française, remplacée le 31 mai 2023 par la *Directive provisoire sur l'utilisation d'une autre langue que le français*

¹¹ Art. 29.15, *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11)

PRIORITÉS POUR 2024-2025



- › Élaborer un projet de loi satisfaisant les exigences que nous nous sommes fixées.
- › Développer et déployer un plan de communication efficace afin de :
 - convaincre les parlementaires de procéder à la refonte de la Loi;
 - rehausser la notoriété de l'institution et la confiance des citoyens en une pratique saine et transparente des activités de lobbyisme.
- › Soutenir et augmenter les résultats de nos activités de surveillance et de contrôle, notamment en mettant en œuvre notre stratégie de conformité et en nous dotant d'une stratégie de surveillance numérique.
- › Poursuivre la mise en œuvre et le développement d'améliorations dans Carrefour Lobby Québec pour optimiser l'efficacité du registre et sa convivialité pour les utilisateurs, notamment en intégrant graduellement les possibilités offertes par l'intelligence artificielle.
- › Maintenir la mobilisation et l'engagement des employés envers les objectifs de l'institution.

GESTION CONTRACTUELLE ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Gestion contractuelle

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et aux règlements, ainsi qu'aux politiques et directives qui en découlent, le commissaire a volontairement adopté son Cadre de référence en gestion contractuelle prenant effet le 1^{er} avril 2020. Ce cadre de référence a été révisé en juin 2023. Il détermine les conditions applicables en matière de contrats publics pour le commissaire. Il s'applique aux contrats d'approvisionnement et de services, y compris les contrats en matière de technologie de l'information, ainsi qu'aux contrats de travaux de construction et de location d'immeuble.

Le Cadre de référence en gestion contractuelle prévoit notamment que le commissaire doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de certains contrats. Il instaure un processus d'évaluation du rendement des contractants de même qu'un processus de réception et de traitement des plaintes. Il prévoit par ailleurs la publication de certains contrats afin d'assurer la transparence des processus contractuels.

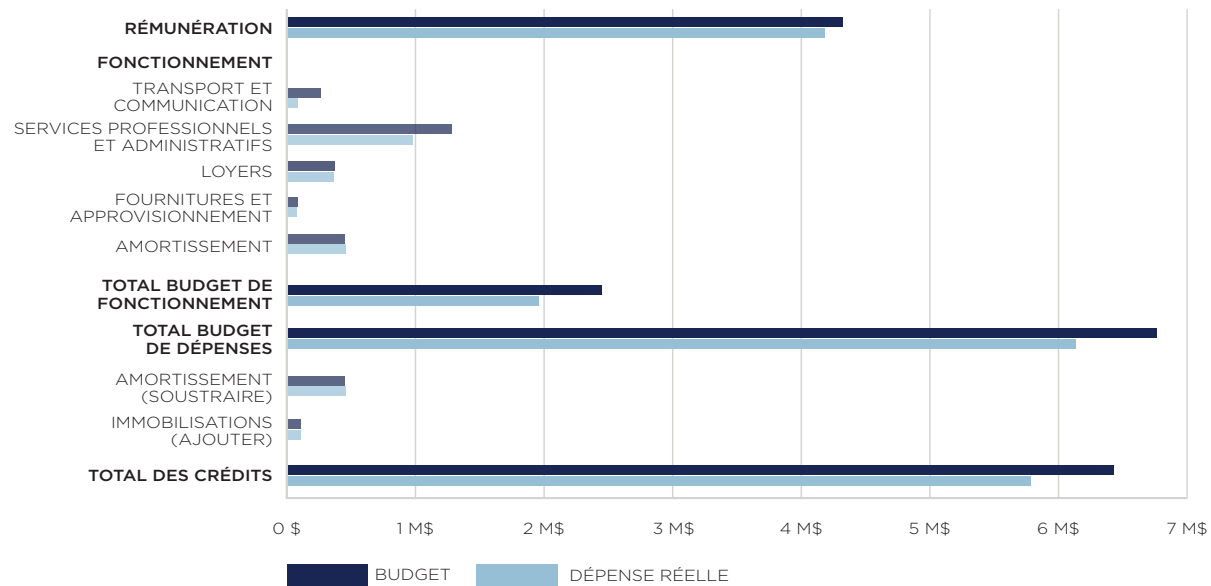
Le Cadre prévoit que le commissaire s'engage à informer annuellement le Bureau de l'Assemblée nationale de la conclusion de tout contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, et ce, par le biais des prévisions budgétaires.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, un seul contrat répondant à ce critère a été conclu par Lobbyisme Québec. Il s'agit du contrat avec la firme ITI Inc. pour des solutions infonuagiques d'infrastructure-service (IAAS), de plateformes-service (PAAS) et de logiciels-service (SAAS). Les conditions de l'article 48 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (RLRQ, c. C-65.1, r. 5.1) étant respectées, ce contrat, d'un montant de 198 000 \$, a pu être conclu de gré à gré par le biais du courtier en infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Le contrat est d'une durée de trois ans, débutant le 6 juillet 2023 et se terminant le 5 juillet 2026.

Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

Conformément à l'article 35 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, Lobbyisme Québec prépare chaque année ses prévisions budgétaires annuelles et les soumet au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modifications. Le 6 avril 2023, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait à l'institution, pour l'exercice financier 2023-2024, un budget comportant des crédits totaux de 6 425 479 \$ et un budget de dépenses de 6 765 242 \$.

RÉPARTITION DU BUDGET ET DES DÉPENSES DE LOBBYISME QUÉBEC



	BUDGET	DÉPENSE RÉELLE
Rémunération	4 321 767,00 \$	4 181 831,88 \$
Fonctionnement		
Transport et communication	263 000,00 \$	79 892,49 \$
Services professionnels et administratifs	1 280 553,00 \$	979 593,79 \$
Loyers	368 322,00 \$	364 413,86 \$
Fournitures et approvisionnement	83 337,00 \$	72 186,24 \$
Amortissement	448 263,00 \$	457 895,41 \$
Total budget de fonctionnement	2 443 475,00 \$	1 953 981,79 \$
Total budget des dépenses	6 765 242,00 \$	6 135 813,67 \$
Amortissement (soustraire)	448 263,00 \$	457 895,41 \$
Immobilisations (ajouter)	108 500,00 \$	106 698,50 \$
Total des crédits	6 425 479,00 \$	5 784 616,76 \$

ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ DES SERVICES

Traitement des plaintes et des commentaires

Dans sa déclaration de services, Lobbyisme Québec s'engage à fournir des services accessibles et de qualité, qui répondent aux besoins et aux attentes des citoyens. Le corollaire de cet engagement implique la possibilité pour la clientèle insatisfaite de formuler des plaintes à la suite de services reçus. Des commentaires peuvent également être émis par la clientèle. Lobbyisme Québec assure une gestion efficace et uniforme des plaintes et des commentaires par une équipe dédiée.

Une plainte est l'expression d'une insatisfaction de la part d'un client en lien avec la prestation de services rendus par Lobbyisme Québec ou à la suite d'une décision administrative. Une plainte comporte un préjudice pour le client qui découle des services reçus. Un commentaire consiste pour sa part en une expression positive ou négative d'une opinion, d'une observation ou d'une remarque de la part d'un client en lien avec la prestation de services de l'institution.

Une plainte est recevable si elle relève de la compétence et de la responsabilité de Lobbyisme Québec. Toute demande qui

n'en relève pas est classée non recevable et est redirigée, au besoin, vers l'autorité compétente. Une plainte est jugée non fondée si elle ne vise pas les services de Lobbyisme Québec ou si le client ne peut faire valoir aucun préjudice découlant des services reçus.

En 2023-2024, Lobbyisme Québec a reçu deux plaintes recevables ou fondées. Celles-ci ont été traitées dans les délais prévus. Dix-huit commentaires ont par ailleurs été formulés à Lobbyisme Québec durant la période de référence. Ceux-ci concernent exclusivement le registre Carrefour Lobby Québec et portent principalement et de façon plus spécifique sur :

- › diverses fonctionnalités de Carrefour Lobby Québec (affichage, ajout de boutons, notifications, liste des ministères et organismes, etc.);
- › la complexité de Carrefour Lobby Québec;
- › l'utilisation du service Interac^{MD} pour l'authentification.

L'ensemble des commentaires et des suggestions reçus ont été analysés puis transmis à qui de droit pour suivis appropriés.

ANNEXES

ANNEXE 1

Données de surveillance des trois dernières années

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	43	6	37
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice financier	371	236	200
Nombre de dossiers fermés durant l'exercice financier ¹²	370	199	231
Nombre de dossiers ayant mené à une inscription au registre	69	17	34
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	44	43	6
Nombre de déclarations tardives	370 ¹³	166 ¹⁴	282
Total des activités de surveillance*	741	402	482

* Le nombre total d'activités de surveillance correspond à la somme des dossiers ouverts durant l'exercice financier et des déclarations tardives.

¹² Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

¹³ Donnée compilée à partir du 27 septembre 2023 à la suite de la mise en place de la nouvelle procédure de traitement des déclarations tardives. Cette donnée correspond au nombre de mandats publiés en retard comparativement aux années antérieures où cela correspondait au nombre de déclarations. À noter qu'une déclaration pouvait contenir plusieurs mandats tardifs.

¹⁴ Données en date du 13 octobre 2022 : lancement de Carrefour Lobby Québec.

ANNEXE 2

Données de vérification et d'enquête des trois dernières années

		2023-2024	2022-2023 (ajusté) ¹⁵	2021-2022
Vérifications				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	8	25	28
	À l'initiative du commissaire	16	11	11
	Total	24	36	39
Nombre de dossiers ouverts au cours de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	9	10	18
	À l'initiative du commissaire	24	14	7
	Total	33	24	25
Nombre de dossiers fermés ¹⁶ durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	12	27	18
	À l'initiative du commissaire	8	9	7
	Total	20	36	25
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	5	8	28
	À l'initiative du commissaire	32	16	11
	Total	37	24	39

¹⁵ Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

¹⁶ Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

		2023-2024	2022-2023 (AJUSTÉ) ¹⁷	2021-2022
Enquêtes				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	12	7	3
	À l'initiative du commissaire	24	24	19
	Total	36	31	22
Nombre de dossiers en cours ouverts durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	7	14	7
	À l'initiative du commissaire	14	22	12
	Total	21	36	19
Nombre de dossiers fermés ¹⁸ durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	2	9	0
	À l'initiative du commissaire	13	22	7
	Total	15	31	7
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	17	12	10
	À l'initiative du commissaire	25	24	24
	Total	42	36	34
Total des activités de vérifications et d'enquête fermées		35	67	32
Finalité des dossiers				
Nombre de dossiers ayant été soumis au DPCP pour l'imposition de sanctions pénales		5	4	0
Nombre de dossiers ayant mené à des mesures disciplinaires du commissaire		0	2	0

¹⁷ Nouvelle méthode de calcul débutant en 2022-2023 : les dossiers issus de plusieurs intrants (ex. : signalements multiples) et qui concernent une même entité sont maintenant comptabilisés en tant que dossier unique.

¹⁸ Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

ANNEXE 3

Suivi des dossiers pénaux et des jugements

Suivi des dossiers pénaux de Lobbyisme Québec en 2023-2024

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT	NOM	MANQUEMENT À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME OU AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES	PLAIDOYER	ÉTAT DU DOSSIER
24 janvier 2023	Grégoire Turcotte (Matgregore inc.)	1 manquement (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Non coupable (25 mars 2023)	Jugement rendu le 6 novembre 2023 (coupable)
2 février 2023	Denis Deschamps (Drakkar et associés inc.)	1 manquement (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Coupable (9 janvier 2024)	Jugement rendu le 9 janvier 2024 (coupable)
11 septembre 2023	Julie Bouchard (Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec)	3 manquements (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Coupable (27 décembre 2023)	Jugement réputé rendu le 27 décembre 2023 (coupable)
24 septembre 2023	Geneviève Morin (Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi)	3 manquements (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Non coupable (3 octobre 2023)	En attente de la fixation d'une date de procès
31 octobre 2023	Francis Allard (Groupe Ramo inc.)	2 manquements (articles 15, 17 et 60 de la Loi)	Réputé coupable (6 novembre 2023)	Jugement réputé rendu le 6 novembre 2023 (coupable)

Jugements

Bien que deux jugements aient été rendus au cours de l'exercice 2023-2024, aucun jugement écrit expliquant les motifs de la décision n'est disponible et ne peut être résumé.

ANNEXE 4

Application des lois et des politiques

Traitement des demandes de mesures de confidentialité

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Demandes reçues	11	25	10
Demandes totales traitées	13**	24	9
› Demandes accordées	3	1	2
› Demandes refusées	2	2	3
› Désistements	8	21***	4
› Mesures prolongées	1	—	—
› Mesures renouvelées	—	—	—
Demandes non traitées au 31 mars*	—	2	1
Mesures levées	1	—	2

Dans son Engagement à l'égard des services offerts, Lobbyisme Québec s'est engagée à traiter les demandes de mesures de confidentialité dans un délai de dix jours ouvrables à compter du moment où tous les documents requis pour son traitement lui ont été fournis. Des trois demandes pour lesquelles une décision a été rendue en 2023-2024, toutes ont été traitées à l'intérieur de ce délai; le délai moyen de traitement de ces trois demandes a été de sept jours ouvrables.

* Demandes soumises à la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elles n'ont pas pu être traitées avant la fin de celui-ci.

** Deux demandes non traitées reçues en fin d'année 2022-2023 ont été traitées en 2023-2024 en plus des 11 demandes reçues en cours d'année.

*** La tenue du registre des lobbyistes est sous la responsabilité du commissaire au lobbyisme depuis le 13 octobre 2022. Depuis cette date, le commissaire reçoit toutes les demandes de mesures de confidentialité, sans que celles-ci ne soient filtrées au préalable comme cela était le cas par le conservateur du registre pour que seules les demandes pour lesquelles il y a un projet d'investissement invoqué ne soient analysées par Lobbyisme Québec. Cela explique le nombre marqué de désistements en 2022-2023.

Suivi des divulgations d'actes répréhensibles

Notre institution s'est dotée, en 2017-2018, d'un guide d'application visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Celui-ci prend appui sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Ce guide est accessible dans l'intranet de Lobbyisme Québec. En 2023-2024, aucune situation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations, la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Lobbyisme Québec est assimilée à un organisme public aux fins de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3). Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbyisme, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujetti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou les renseignements accessibles qui sont mentionnés au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, celle-ci s'est dotée, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Elle a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion. Depuis juin 2017, la Politique de diffusion de l'information de Lobbyisme Québec, qui remplace celle de 2010, est en vigueur. Cette politique a été révisée en septembre 2023 pour tenir compte de modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Elle dote l'institution de règles de transparence accrues, semblables à celles établies au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Des renseignements relatifs aux dépenses de l'institution, notamment quant aux frais de déplacement, aux formations et aux contrats de publicité et de télécommunications, s'ajoutent maintenant à ce qui était déjà rendu public. Les documents devant faire l'objet d'une diffusion¹⁹ en 2023-2024, en vertu de la politique de diffusion, sont accessibles sur le site Web de Lobbyisme Québec, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ».

¹⁹ LOBBYISME QUÉBEC. Politique de diffusion de l'information, [En ligne], <https://lobbyisme.quebec/wp-content/uploads/2018/01/politique-diffusion-information.pdf> (Consulté le 21 juin 2024).

Traitement des demandes d'accès à l'information

En 2023-2024, Lobbyisme Québec a reçu 11 demandes d'accès à des documents :

- › deux demandes ont été acceptées en totalité;
- › deux demandes ont été acceptées partiellement, certains renseignements et documents ayant été refusés conformément aux articles 14, 23, 24, 29, 48, 53 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1;
- › trois demandes ont été refusées conformément à l'article 2(3°) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ou en raison du fait que les documents demandés étaient inexistants;
- › trois demandes ont fait l'objet d'un désistement;
- › une demande reçue en fin d'année financière était toujours en traitement au 31 mars 2024.

Des dix demandes traitées en cours d'année, neuf l'ont été à l'intérieur du délai maximal de 20 jours fixé par la Loi. Dans l'autre cas, Lobbyisme Québec a bénéficié du délai de prolongation de dix jours prévu par celle-ci. Le délai moyen de réponse pour l'ensemble de ces demandes a été de 8,4 jours.

Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution

Au cours de l'exercice 2023-2024, les activités suivantes relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels ont été menées au sein de l'institution :

- › Lobbyisme Québec s'est dotée du Cadre de gouvernance de l'information, établissant les principes de base de sa structure de gouvernance de l'information en matière de gestion de l'information et des documents, d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. Le cadre précise également les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans une saine gestion de l'information.
- › Le nouvel encadrement mis en place par le Cadre de gouvernance de l'information a fait l'objet d'une présentation aux employés.
- › Se conformant à l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, Lobbyisme Québec a adopté la Politique d'encadrement des sondages administrés par Lobbyisme Québec ou pour son compte. Les règles mises en place incluent des mesures de protection à prendre à l'égard des renseignements personnels recueillis, communiqués ou utilisés dans le cadre de l'administration d'un sondage. Y est aussi prévue l'obligation de procéder à une évaluation de la nécessité de recourir à un sondage et de son aspect éthique compte tenu de la sensibilité des renseignements personnels impliqués et de la finalité de leur utilisation.

- › Lobbyisme Québec a révisé sa Politique de diffusion de l'information avec pour objectif principal de l'harmoniser avec de nouvelles dispositions incorporées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q., 2021, chapitre 25) et avec son nouveau Cadre de gouvernance de l'information.
- › L'organisation a également adopté une Politique de gestion des plaintes et des commentaires, qui couvre notamment le traitement des plaintes en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- › La Procédure interne de traitement des demandes d'accès à un document a été mise à jour en cours d'année.
- › Les nouvelles ressources embauchées au sein de Lobbyisme Québec ont suivi les formations obligatoires portant sur la cybersécurité (quatre capsules de dix minutes : *La sécurité des appareils mobiles*, *L'hameçonnage*, *Les virus et rançongiciels*, *L'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation*) et sur la protection des renseignements personnels (une capsule d'une heure).
- › Le nouveau responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, entré en poste à la fin novembre 2023, a suivi une formation sur la norme ISO 31700-1:2023 afférente à la protection des renseignements personnels dès la conception d'un bien ou d'un service de même que sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.
- › Deux formations sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ont été dispensées aux deux personnes ayant agi successivement comme responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en cours d'année.
- › Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de Lobbyisme Québec a procédé à l'analyse éthique et de la nécessité de deux sondages impliquant la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels.
- › Les fiches afférentes aux fichiers contenant des renseignements personnels ont fait l'objet d'un important travail de mise à jour au cours de l'année. Cet exercice se poursuivra en 2024-2025.

Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

Suivant les modifications apportées²⁰ à la Charte de la langue française, l'ensemble des personnes désignées ainsi que l'Assemblée nationale ont été nouvellement assujetties à cette Charte à compter du 1^{er} juin 2023. Avant cette date, Lobbyisme Québec s'était dotée d'une politique sur l'utilisation de la langue française (la Politique relative à l'emploi et la qualité de la langue française²¹). Afin de remplir ses nouvelles obligations²³ prévues à la Charte, l'institution a remplacé sa politique par la *Directive provisoire relative à l'utilisation d'une autre langue que le français*.

Lobbyisme Québec est également assujettie à la Politique linguistique de l'État, adoptée par le gouvernement, sous réserve de dispositions particulières prévues par le commissaire à la langue française. Cette politique exprime les grandes orientations sur la façon d'utiliser la langue française de manière exemplaire. Suivant ces orientations, Lobbyisme Québec a désigné M^{me} Émilie Giguère, secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration, comme émissaire. Son rôle à ce titre consiste entre autres à sensibiliser

le personnel sur l'utilisation exemplaire de la langue française et à lui communiquer les informations pertinentes à ce sujet. Avec l'accord du commissaire à la langue française, Lobbyisme Québec n'a instauré aucun comité permanent, notamment en raison de son faible effectif.

Les activités réalisées en 2023-2024 afin de mettre en œuvre la directive et la Politique linguistique de l'État sont énumérées à la page 37 de ce rapport.

Éthique et déontologie

La secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et de l'administration agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a par ailleurs désigné à l'interne une répondante en éthique auxiliaire afin de pouvoir échanger avec elle sur des cas qui lui sont soumis. La répondante auxiliaire, qui possédait déjà une formation en éthique, a également suivi la formation du Secrétariat du Conseil du trésor en cette matière.

²⁰ Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, chapitre 14)

²¹ Politique relative à l'emploi et la qualité de la langue française, remplacée le 31 mai 2023 par la *Directive provisoire sur l'utilisation d'une autre langue que le français*

²² Art. 29.15, Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)

Au cours de l'année 2023-2024, la répondante et la répondante auxiliaire ont participé à la Journée de l'éthique, qui s'est tenue en octobre 2023. La répondante en éthique auxiliaire a par ailleurs été nommée au Comité consultatif du Réseau des répondants en éthique. Ce comité est composé de répondants en éthique des ministères et organismes ou de personnes désignées par leur ministère ou organisme ainsi que de représentants du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère du Conseil exécutif. Il peut être consulté sur tous les sujets jugés pertinents pour les répondants en éthique, notamment :

- › les avis éthiques à diffuser à l'ensemble de la fonction publique et leur contenu;
- › les outils développés à l'intention des répondants en éthique;
- › l'élaboration et la mise à jour d'un cadre de référence en matière d'éthique et d'intégrité publique;
- › l'évolution du cadre normatif.

Au cours de l'année, les répondantes en éthique de Lobbyisme Québec ont conseillé quelques membres du personnel qui ont porté à leur attention des questions de nature éthique. De plus, elles ont produit deux avis écrits à des membres du personnel pour leur communiquer le positionnement de l'organisation quant à des questions plus particulières qui leur ont été adressées. Enfin, en soutien au comité sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, elles ont participé à l'évaluation éthique de deux sondages, soit celui afférent à l'indice de confiance envers la transparence et la saine pratique du lobbyisme au Québec et celui en lien avec la mobilisation des membres du personnel.

Les membres du personnel sont informés qu'ils peuvent en tout temps acheminer, en toute confidentialité, les questions qu'ils souhaiteraient aborder avec les conseillères en éthique. Une messagerie institutionnelle confidentielle a été créée à cet effet.

Politique concernant la santé des personnes au travail


L'application de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise s'est traduite, entre autres, par l'organisation de la séance annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière, à l'automne 2023. L'application du Programme d'aide aux employés s'est également poursuivie. Ce programme dont bénéficie le personnel de Lobbyisme Québec offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement, leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie. Il est basé sur l'entente déjà convenue avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Lobbyisme Québec reconnaît par ailleurs l'influence positive de la santé et du bien-être sur la qualité de vie au travail. L'organisation affirme sa volonté d'encourager le personnel à prendre sa santé en charge grâce à l'adoption, en 2020, d'un programme d'incitation à l'activité physique. Celui-ci permet au personnel de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 \$ pour l'inscription à des activités physiques encadrées, supervisées et pratiquées sur une base régulière ou à un événement sportif officiel. Quatorze personnes se sont prévaluées de ce programme au cours de l'année financière 2023-2024.

Soulignons enfin que deux membres du personnel de Lobbyisme Québec (soit près de 5 % des effectifs) ont bénéficié du programme COVID-19 – Compensation financière pour l'employé en télétravail dans le contexte d'urgence sanitaire, soutien volet ergonomique, lancé par le gouvernement du Québec. Ce programme vise à accorder un remboursement maximal de 400 \$ à tout employé qui a fait l'achat d'équipement ou de mobilier nécessaire à sa prestation de travail à domicile pendant la période d'urgence sanitaire. La plupart des membres du personnel s'étaient prévalués du soutien financier offert par ce programme au cours de l'année financière 2021-2022.

Loi sur le développement durable

Bien que Lobbyisme Québec ne soit pas assujettie à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), elle adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. En vue de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et incite ses employés à en limiter le nombre. Le travail en mode hybride a d'ailleurs grandement contribué à réduire notre utilisation du papier et à favoriser une gestion documentaire sur support numérique.



Les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. La salle des employés comporte aussi un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la cafétéria est à la disposition des employés.

Par ailleurs, depuis notre déménagement, un espace de rangement sécurisé pour vélos est mis à la disposition de nos employés cyclistes par le propriétaire de l'immeuble, moyennant certains frais. L'emplacement de nos bureaux, sur la colline Parlementaire, favorise d'ailleurs une plus grande accessibilité au transport collectif pour l'ensemble de nos employés, leur offrant ainsi un mode de transport durable.

